

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Commune de BEAUZIAC

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Dominique ROMAN, Maire certifie que :

LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE n° 030 / 2020 en date du **15 juin 2020** engageant la procédure « Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité (DPEMC) du PLU de BEAUZIAC », a été affiché à compter du 25 juin 2020 et jusqu'au 4 août 2020 à la mairie de BEAUZIAC sur le panneau prévu à cet effet.

Pour faire valoir ce que de droit,



A BEAUZIAC
Le 4 août 2020

Le Maire,
Dominique ROMAN